

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Christophe Magdalijs, *Président* ;
Didier Gosuin, *Bourgmestre* ;
Sophie de Vos, Elise Willame, Alain Lefebvre, Eloïse Defosset, Jeannine Crucifix, Florence Couldrey,
Bruno Collard, Lieve Jorens, *Échevin-e-s* ;
Isabelle Désir, Véronique Artus, Jean-Claude Vitoux, Christian Grétry, Valérie Cops, Didier Molders,
Marc Vandame, Vanessa Rigodanzo, Jeremy Van Gorp, Jasmine Boumraya, Stéphanie Paulissen, Marie-
Pierre Bauwens, Anastasia Bakounine, Pauline Vermeiren, Nathalie Wyns, Michel Blampain, Christine
Bogaert, Ingrid Venier, Martine Maelschalck, Matthieu Pillois, François Lebovy, *Conseillers
communaux* ;
Etienne Schoonbroodt, *Secrétaire communal*.

Séance du 30.04.20

#Objet : Page Facebook officielle de la commune d'Auderghem – charte d'utilisation#

Séance à huis-clos

Secrétariat

LE CONSEIL,

Vu l'amendement déposé par le groupe MR-OpenVLD visant à remplacer intégralement le texte de la charte.
L'amendement est soumis au vote :

- 4 voix POUR
- 26 voix CONTRE.

L'amendement est rejeté.

Considérant ce qui suit :

91% de la population bruxelloise disposerait d'un compte Facebook (chiffres 2017).

Plusieurs services communaux sont actifs sur Facebook via un compte ou une page (Auderghem 21, Bibliothèques et ludothèques d'Auderghem, Maison de la Prévention, Auderghem la culturelle, Auderghem commune sportive...).

Le partage des articles du site web communal sur le groupe privé « Auderghem, ma commune ! » (4.600 membres) a une influence certaine sur la visibilité de celui-ci, objectivée par les statistiques de Google Analytics.

Une page Facebook officielle est l'un des outils de communication nécessaires au déploiement du nouveau dispositif de participation citoyenne.

Une page Facebook officielle a été rendue publique au cours du mois de mars 2020 afin de diffuser plus largement les informations relatives à la lutte contre la pandémie du coronavirus COVID-19.

Cette page est déjà utilisée par plus de 800 personnes et nécessite donc une modération de la part de l'administration communale.

DECIDE

D'arrêter la charte d'utilisation de la page Facebook officielle de la commune d'Auderghem comme suit :

Charte d'utilisation de la page Facebook officielle de la commune d'Auderghem

Les débats, échanges et autres interactions avec la page Facebook officielle de la commune d'Auderghem, administrée par les services de la commune d'Auderghem, sont ouverts à tous. Tous les membres sont invités à y participer, à condition de respecter certaines règles élémentaires de courtoisie.

Les échanges sur la page Facebook officielle de la commune d'Auderghem font l'objet d'une modération d'une part a priori, et d'autre part, a posteriori.

Toutes les injures et insultes sont automatiquement censurées.

Si les critiques et expressions de désaccord divers ont toute leur place dans les débats, les invectives ou prises à partie ne sont pas indispensables.

La page est administrée par les agents et sous-traitants des services Relations publiques - Secrétariat.

Le rôle des modérateurs est de préserver un certain respect dans les échanges et de veiller à la qualité des débats en écartant les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur ou hors sujet, nuisent aux discussions. Les modérateurs excluent également tout propos contraire aux lois en vigueur.

Cela inclut, de façon non exhaustive :

- Les attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques ;
- Les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexacts concernant les personnes ou les organisations ;
- Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;
- Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
- Les attaques personnelles et invectives ad hominem (propos agressifs, méprisants, péremptoirs) ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants ;
- Toute utilisation de la page à des fins publicitaires ou commerciales ;
- La mention de coordonnées personnelles ou de lien hypertexte inappropriés ;
- Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant ;
- Certains excès de prolixité ou de fréquence d'intervention nuisant à la participation équitable de tous ;
- Les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges ;
- Les informations obsolètes ou ayant déjà été pleinement débattues ;
- Tout message hors sujet.

Les modérateurs doivent également préserver le caractère collectif des échanges : ils veillent notamment à ce que les critiques et expressions de désaccords soient argumentées et ne dérivent pas vers l'invective ou les prises à partie d'autres participants.

Les participants qui ne respecteraient pas cette charte d'utilisation pourraient se voir bannis de la page.

Les participants sont également invités à respecter les conventions suivantes :

- Avant de poster un commentaire, vérifiez s'il correspond bien au sujet de discussion.
- Si vous répondez à un commentaire, indiquez le nom du contributeur auquel vous répondez ou citez le texte original pour être sûr d'être bien compris.
- Citez vos références.
- N'utilisez pas une majorité de MAJUSCULES. Sur internet, cela équivaut à crier.
- Comme tous les espaces de discussion virtuels, vos propos publiés sont accessibles à tous. Tenez-en compte.
- Respectez le débat, respectez votre lecteur : ne faites pas de copier/coller d'argumentaires tout faits, c'est votre avis et votre avis seul qui doit s'exprimer.
- Vérifiez la source des informations que vous postez afin d'éviter la désinformation et les rumeurs. Des sites internet humoristiques ou parodiques publient quotidiennement ce type de contenu. En cas de doute,

certaines sites spécialisés comme www.hoaxbuster.com vous aideront à repérer les hoax (canulars du web).

- Prenez garde à ne pas perdre votre temps à engager le débat avec des trolls. Un "troll" est un individu qui persiste à lancer des discussions sur des sujets qui fâchent ou à semer la zizanie entre les participants.

Nous utilisons les « paramètres de langue » de Facebook, ce qui permet de modifier la langue d'affichage en fonction de votre régime linguistique. Nos publications sont donc bel et bien en français et en néerlandais, mais en fonction de votre profil linguistique, vous verrez le post dans une seule langue.

Pour toute demande spécifique, veuillez vous diriger vers le site officiel de la commune d'Auderghem, et remplir le questionnaire prévu à cet effet : <https://www.auderghem.be/comment-nous-contacter>

Merci pour votre compréhension et votre engagement !

Vanessa Rigodanzo motive son abstention

Si le groupe PS peut saluer le souhait de la majorité d'informer au plus près les citoyens dans la situation de crise actuelle, la possibilité de pouvoir poster des commentaires sur ce nouveau compte officiel FB lesquels doivent ensuite être gérés par l'administration peut s'avérer être une charge de travail importante pour les agents. Cette charge de travail supplémentaire n'a manifestement pas fait l'objet d'une évaluation en terme de temps et de capacité.

Par ailleurs, une série d'éléments imprécis ou nécessitant des corrections/clarifications ont été pointés par le groupe MR qui n'ont pas été suivis et qui auraient mérités d'être examinés plus avant.

Jeremy Van Gorp et Martine Maelschaelck motivent leur abstention :

La commune a lancé une nouvelle page Facebook officielle. C'est une bonne chose. Cela permettra communiquer davantage des informations neutres et vérifiées. Au Conseil communal du 30 avril, nous avons dû nous pencher sur la charte qui dicte les règles quant à l'utilisation de cette page. La charte donne notamment un pouvoir de modération à l'administration communale et lui permet de supprimer directement certains commentaires qui figureraient en dessous des publications. On est tout à fait d'accord pour dire que toutes les injures, attaques, remarques racistes, sexistes,... sont à proscrire. Toutefois, la charte proposée par Défi/Ecolo va trop loin. Elle permet de supprimer d'autres types de commentaires et ce de manière que nous jugeons totalement subjective. Notre crainte est que cela mette à mal la liberté d'expression. Il n'est pas question de remettre en cause le rôle de l'administration, ni sa neutralité ou son professionnalisme. Bien au contraire. Mais il nous faut des règles claires. Le groupe MR-OpenVLD a donc proposé une série d'amendements pour permettre à l'administration d'avoir une vue claire sur ce qui est attendu d'elle. Nos amendements ont malheureusement été rejetés en bloc par la majorité alors que sur le contenu, il aurait pu avoir un consensus. Nous regrettons cette méthode.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

31 votants : 27 votes positifs, 4 abstentions.

Abstentions : Vanessa Rigodanzo, Jeremy Van Gorp, Nathalie Wyns, Martine Maelschalck.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Etienne Schoonbroodt

Le Président,
(s) Christophe Magdalijns

POUR EXTRAIT CONFORME
Auderghem, le 04 mai 2020

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Schoonbroodt

Didier Gosuin

Uittreksel uit het register der beraadslagingen van de Gemeenteraad**Aanwezig**

Christophe Magdalijs, *Voorzitter* ;
Didier Gosuin, *Burgemeester* ;
Sophie de Vos, Elise Willame, Alain Lefebvre, Eloïse Defosset, Jeannine Crucifix, Florence Couldrey,
Bruno Collard, Lieve Jorens, *Schepenen* ;
Isabelle Désir, Véronique Artus, Jean-Claude Vitoux, Christian Grétry, Valérie Cops, Didier Molders,
Marc Vandame, Vanessa Rigodanzo, Jeremy Van Gorp, Jasmine Boumraya, Stéphanie Paulissen, Marie-
Pierre Bauwens, Anastasia Bakounine, Pauline Vermeiren, Nathalie Wyns, Michel Blampain, Christine
Bogaert, Ingrid Venier, Martine Maelschalck, Matthieu Pillois, François Lebovy, *Gemeenteraadsleden* ;
Etienne Schoonbroodt, *Gemeentesecretaris*.

Zitting van 30.04.20

#Onderwerp : Officiële Facebook-pagina van de gemeente Oudergem - Gebruikshandvest#

Besloten zitting

Secretariaat

DE RAAD,

Gezien het amendement van de MR-OpenVLD-Fractie om de tekst van het Handvest in zijn geheel te vervangen
Het amendement werd in stemming gebracht:

- 4 stemmen VOOR
- 26 stemmen TEGEN.

Het amendement is verworpen.

Gezien het volgende:

91% van de Brusselse bevolking zou een Facebook-account hebben (cijfers voor 2017).

Versillende gemeentelijke diensten zijn actief op Facebook via een account of een pagina (Oudergem 21, Oudergemse bibliotheken en speelgoedbibliotheken, Maison de la Prévention, Oudergemse la culturelle, Oudergemse gemeente sportief...).

Het delen van artikelen op de gemeenschappelijke website over de privé-groep "Oudergem, mijn gemeente! " (4.600 leden) heeft een duidelijke invloed op de zichtbaarheid van de groep, die wordt geobjectiveerd door de statistieken van Google Analytics.

Een officiële Facebook-pagina is een van de communicatiemiddelen die nodig zijn voor de inzet van het nieuwe mechanisme voor burgerparticipatie.

In de maand maart 2020 werd een officiële Facebook-pagina openbaar gemaakt om informatie over de bestrijding van de COVID-19-coronaviruspandemie op grotere schaal te verspreiden.

Deze pagina wordt al door meer dan 800 mensen gebruikt en vereist dus matiging van de kant van het gemeentebestuur.

BESLUIT

Het gebruikshandvest van de officiële Facebook-pagina van de gemeente Oudergem als volgt vast te stellen:

Gebruikshandvest voor de officiële Facebook-pagina van de gemeente Oudergem

De debatten, uitwisselingen en andere interacties met de officiële Facebook-pagina van de gemeente Oudergem, die door de diensten van de gemeente Oudergem wordt beheerd, zijn voor iedereen toegankelijk. Alle leden worden uitgenodigd om hieraan deel te nemen, op voorwaarde dat bepaalde elementaire beleefdheidsregels in

acht worden genomen.

De uitwisselingen op de officiële Facebook-pagina van de gemeente Oudergem worden zowel vooraf als achteraf gemodereerd.

Scheldwoorden en beledigingen worden automatisch gecensureerd.

Hoewel kritiek en meningsverschillen kunnen en mogen in een debat, zijn beschimpingen of scheldtirades hier niet op hun plaats.

De moderatoren van de Facebook pagina zijn de medewerkers en onderaannemers van de diensten Public Relations en Secretariaat.

Het is de taak van de moderatoren om erop toe te zien dat de uitwisselingen met wederzijds respect verlopen en om de kwaliteit van de debatten te waarborgen door die bijdragen te verwijderen die door hun onwaardige, aanvallende, destructieve of irrelevante karakter de discussies ondermijnen. De moderatoren verwijderen ook alle uitspraken die in strijd zijn met de geldende wetgeving.

Dit zijn onder meer, maar niet exhaustief:

- Aanvallen of toespelingen op basis van geloof of het gebrek daaraan, etnische afkomst, geslacht of seksuele geaardheid, politieke overtuiging;
- Beledigingen, pesterijen, ernstige onbewezen of flagrant onjuiste verklaringen over personen of organisaties;
- Obscene, pornografische of intimiderende berichten;
- Berichten die in strijd zijn met het auteursrecht of naburige rechten, met het recht dat van toepassing is op databanken, met het beeldrecht en de privacy, of die in strijd zijn met enige andere geldende wet- of regelgeving;
- Persoonlijke aanvallen en beschimping ad hominem (agressieve, minachtende, vernietigende opmerkingen) of, in het algemeen, alle opmerkingen die beledigend zijn voor de deelnemers;
- Elk gebruik van de pagina voor reclame- of commerciële doeleinden;
- Vermelding van persoonlijke contactgegevens of ongepaste hyperlinks;
- De inhoud van websites die alleen toegankelijk zijn via een betalend abonnement;
- Al te langdradige bijdragen of herhaalde tussenkomst, met als gevolg dat niet alle deelnemers de kans krijgen om hun mening te geven;
- Overbodige of onnodige uitlatingen die weinig of niets bijdragen aan de uitwisselingen;
- Achterhaalde informatie of informatie die al uitvoerig werd besproken;
- Elk bericht dat niets met het onderwerp te maken heeft.

De moderatoren moeten ook het collectieve karakter van de uitwisselingen behouden: zij moeten ervoor zorgen dat kritiek en meningsverschillen goed worden beargumenteerd en niet ontaarden in beschimpingen of scheldtirades ten aanzien van andere deelnemers.

Deelnemers die zich niet aan dit Gebruikshandvest houden, kunnen van de pagina worden verbannen.

De deelnemers worden ook uitgenodigd om de volgende afspraken na te leven:

- Controleer voordat u een opmerking post of die aansluit bij het onderwerp van de discussie.
- Als u op een opmerking reageert, geef dan de naam op van de persoon aan wie u een reactie stuurt of citeer de originele tekst om er zeker van te zijn dat u goed begrepen wordt.
- Citeer eventuele verwijzingen.
- Gebruik niet hoofdzakelijk HOOFDLETTERS. Op het internet lijkt dit alsof u met luide stem roept.
- Zoals op elk virtueel discussieforum kan iedereen uw gepubliceerde commentaren lezen. Houd hier rekening mee.

- Respecteer het debat en respecteer uw lezer: kopieer en plak geen kant-en-klare argumenten, maar geef alleen uw eigen mening.
- Controleer de bron van de informatie die u plaatst om te voorkomen dat u onjuiste informatie of geruchten zou verspreiden. Humoristische of parodiërende websites publiceren dagelijks dit soort content. Bij twijfel kunt u bepaalde gespecialiseerde websites raadplegen zoals www.hoaxbuster.com zodat u een hoax (nepbericht) meteen herkent.
- Pas op dat u geen tijd verspilt aan discussies met trolls. Een "troll" is iemand die discussies blijft starten over onderwerpen die kwaad bloed zetten bij of onenigheid zaaien onder de deelnemers.

We maken gebruik van de "taalinstellingen" van Facebook, waardoor u de weergavetaal kunt aanpassen aan uw taalregime. Onze publicaties zijn dus opgesteld in het Nederlands en in het Frans, maar afhankelijk van uw taalprofiel ziet u de post slechts in één taal.

Met al uw specifieke vragen kunt u terecht op de officiële website van de gemeente Oudergem en kunt u het daarvoor bestemde contactformulier invullen: <https://www.oudergem.be/hoe-met-ons-contact-opnemen>.

Hartelijk dank voor uw begrip en uw medewerking!

Vanessa Rigodanzo motive son abstention (traduction en cours)

Si le groupe PS peut saluer le souhait de la majorité d'informer au plus près les citoyens dans la situation de crise actuelle, la possibilité de pouvoir poster des commentaires sur ce nouveau compte officiel FB lesquels doivent ensuite être gérés par l'administration peut s'avérer être une charge de travail importante pour les agents. Cette charge de travail supplémentaire n'a manifestement pas fait l'objet d'une évaluation en terme de temps et de capacité.

Par ailleurs, une série d'éléments imprécis ou nécessitant des corrections/clarifications ont été pointés par le groupe MR qui n'ont pas été suivis et qui auraient mérités d'être examinés plus avant.

Jeremy Van Gorp et Martine Maelschaelck motivent leur abstention (traduction en cours)

La commune a lancé une nouvelle page Facebook officielle. C'est une bonne chose. Cela permettra communiquer davantage des informations neutres et vérifiées. Au Conseil communal du 30 avril, nous avons dû nous pencher sur la charte qui dicte les règles quant à l'utilisation de cette page. La charte donne notamment un pouvoir de modération à l'administration communale et lui permet de supprimer directement certains commentaires qui figureraient en dessous des publications. On est tout à fait d'accord pour dire que toutes les injures, attaques, remarques racistes, sexistes,... sont à proscrire. Toutefois, la charte proposée par Défi/Ecolo va trop loin. Elle permet de supprimer d'autres types de commentaires et ce de manière que nous jugeons totalement subjective. Notre crainte est que cela mette à mal la liberté d'expression. Il n'est pas question de remettre en cause le rôle de l'administration, ni sa neutralité ou son professionnalisme. Bien au contraire. Mais il nous faut des règles claires. Le groupe MR-OpenVLD a donc proposé une série d'amendements pour permettre à l'administration d'avoir une vue claire sur ce qui est attendu d'elle. Nos amendements ont malheureusement été rejetés en bloc par la majorité alors que sur le contenu, il aurait pu avoir un consensus. Nous regrettons cette méthode.

De Raad keurt het voorstel van beraadslaging goed.

31 stemmers : 27 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

Onthoudingen : Vanessa Rigodanzo, Jeremy Van Gorp, Nathalie Wyns, Martine Maelschalck.

ALDUS GEDAAN EN BERAADSLAAGD IN ZITTING.

De Gemeentesecretaris,
(g) Etienne Schoonbroodt

De Voorzitter,
(g) Christophe Magdalijs

VOOR EENSLUIDEND AFSCHRIFT
Oudergem, 04 mei 2020

De Gemeentesecretaris,

De Burgemeester,

Etienne Schoonbroodt

Didier Gosuin